

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 juin 2022

Délibération n° 2022-1138

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Biennale d'art contemporain - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'édition 2022 et d'une subvention d'investissement pour la réalisation d'une pré-étude de faisabilité

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur : Madame Véronique Moreira

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 juin 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charriot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Marion (pouvoir à M. Novak), Mme Fréty (pouvoir à M. Bub), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Georgel (pouvoir à Mme Popoff), M. Boumerit (pouvoir à M. Legendre), M. Corazzol (pouvoir à Mme Jannot), M. Kabalo (pouvoir à Mme Perriet-Roux), Mme Percet (pouvoir à M. Barla).

Conseil du 27 juin 2022**Délibération n° 2022-1138**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Biennale d'art contemporain - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'édition 2022 et d'une subvention d'investissement pour la réalisation d'une pré-étude de faisabilité

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération urbanisme transitoire pour la délégation développement responsable (DDR) a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole du 25 janvier 2021.

I - Contexte

L'association La Biennale de Lyon a pour objet la création et l'organisation de la Biennale de la danse et de la Biennale d'art contemporain. La Biennale de Lyon, tout en travaillant à maintenir l'existence et la visibilité de l'entité festivalière Biennale de Lyon, s'intègre à la construction de deux pôles artistiques dans les domaines respectifs de la danse et de l'art contemporain. À cet effet, elle développe des synergies avec la Maison de la danse, d'une part, et le Musée d'art contemporain de Lyon (maclYON), d'autre part, qui sont définies dans des conventions de partenariat passées entre l'association et chacun des deux établissements.

Présidée par Gérard Debrinay depuis 2021, l'association est co-dirigée par Isabelle Bertolotti, Directrice artistique art contemporain et Directrice du maclYON, et par la personne en charge de la direction artistique de la Biennale de la danse et de la direction de la Maison de la danse (en cours de recrutement).

Depuis 2018, les 2 événements visent à développer une plus grande cohérence de projet entre chaque Biennale et chaque maison mère, Maison de la danse, d'une part, et Musée d'art contemporain, d'autre part, en s'appuyant sur des objectifs partagés et complémentaires et en mutualisant certaines de leurs équipes métiers (production, service des publics, communication...). L'objectif est, à terme, de développer une logique de pôles artistiques sur chacune des 2 disciplines.

Conformément à la délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021 sur la stratégie culturelle métropolitaine pour la période 2021-2026, la Métropole de Lyon soutient des équipements et événements culturels qui contribuent à la mise en œuvre de ses orientations stratégiques.

Au même titre que le Festival Lumière, la Biennale de la danse et les Nuits de Fourvière, la Métropole soutient la Biennale d'art contemporain en ce qu'elle s'inscrit dans la politique culturelle de la collectivité, notamment en :

- contribuant à la vitalité culturelle du territoire par une programmation valorisant la création contemporaine en direction du grand public comme des professionnels, qui contribue à la structuration de la filière art contemporain (soutien artistique, technique et financier ; mise en visibilité des artistes ; soutien à l'émergence ; mise en réseau des acteurs, etc.),

- développant des actions d'élargissement des publics et d'implication de la population qui permettent de développer l'art et la culture comme leviers d'inclusion sociale (Veduta, éducation artistique et culturelle, rencontres avec le public, etc.),

- proposant des actions d'ancrage et de lien territorial à l'échelle métropolitaine et régionale, qui contribuent à la diffusion de l'offre d'art contemporain sur le territoire.

II - Présentation de la Biennale d'art contemporain et bilan de l'édition 2019 (15^{ème} édition)

Créée en 1991 par Thierry Raspail qui l'a dirigée jusqu'en 2018, elle est, depuis, dirigée par Isabelle Bertolotti. Elle est considérée comme la Biennale de France, ce qui explique le financement important du ministère de la Culture.

La Biennale d'art contemporain qui dure trois mois et demi, de mi-septembre à fin décembre, propose une programmation internationale et régionale, une relation forte aux territoires et aux différents publics avec des programmes de médiations innovants (Veduta à destination des quartiers en politique de la ville (QPV), ateliers, visites adaptées, Résonance qui valorise la programmation des lieux culturels de la Région...).

1° - Chiffres clés de la 15^{ème} édition

L'édition 2019 de la Biennale a accueilli 273 800 visiteurs (exposition internationale "Là où les eaux se mêlent", "Jeune création internationale" à l'Institut d'art contemporain (IAC), Veduta et les expositions associées), dont un important public jeune : 43 % des visiteurs de l'exposition internationale ont moins de 26 ans.

Un élargissement de l'implication des commissaires qui a apporté une plus grande cohérence au projet en incluant Jeune création Internationale, Veduta et les 8 expositions associées, avec une augmentation du nombre d'expositions associées qui est passé de 5 en 2017 à 8 en 2019.

Une fréquentation en hausse des professionnels : 6 522 professionnels présents en 2019 contre 6 472 en 2017 (14 % des professionnels en provenance de 47 pays).

Une place plus conséquente donnée à la plateforme Veduta en collaboration avec les commissaires de la 15^{ème} édition de la Biennale, favorisant une augmentation des résidences de création (de 4 en 2017 à 6 en 2019) et permettant de renforcer leur visibilité en incluant l'ensemble de leurs productions au sein du parcours de l'exposition internationale aux Usines Fagor et au maCLYON.

Un ancrage territorial renforcé pour les plateformes Veduta et Résonance.

Une part importante d'artistes français, ou vivant en France, qui ont représenté plus de 30 % des artistes invités de "Là où les eaux se mêlent" et 50 % des artistes de "Jeune création internationale".

2° - Une édition totalement renouvelée

L'édition 2019, qui s'est déroulée du 18 septembre 2019 au 5 janvier 2020, a été marquée par :

- un changement de lieu : pour la première fois, la Biennale a investi les 29 000 m² des anciennes usines Fagor-Brandt à Lyon 7^{ème}, en lieu et place des 6 000 m² de la Sucrière. Le maCLYON est resté le second lieu de l'exposition internationale. Une œuvre de l'artiste américaine Shana Moulton a été installée rue du Président Carnot à Lyon 2^{ème},

- un changement de direction artistique : Thierry Raspail qui assurait la direction artistique de la Biennale depuis sa création, ainsi que la direction du Musée d'art contemporain de Lyon, est parti à la retraite début 2018. Il a été remplacé en octobre 2018 sur ces 2 postes par Isabelle Bertolotti, qui occupait jusque-là les fonctions de responsable des expositions au maCLYON depuis 1995,

- un commissariat confié au Palais de Tokyo, l'un des sites de création contemporaine les plus emblématiques d'Europe et à son équipe de 7 jeunes curateurs, constituée de 4 femmes et 3 hommes : Adélaïde Blanc, Daria de Beauvais, Yoann Gourmel, Matthieu Lelièvre, Vittoria Matarrese, Claire Moulène et Hugo Vitrani.

3° - Un mode de production original

L'équipe de commissaires a proposé un nouveau projet artistique, qui entendait mettre en avant les capacités productives de la Métropole, valoriser la diversité et l'excellence des métiers et techniques présents sur le territoire, en rapprochant notamment les industriels des artistes programmés, avec l'idée que la Métropole puisse peu à peu s'affirmer comme un véritable centre de production artistique de référence à l'échelle européenne.

L'implantation de la Biennale à Fagor-Brandt, ancien site industriel, était en parfaite adéquation avec ce nouveau projet. Une cinquantaine d'œuvres ont été des productions Biennale, donc créées pour cette édition et montrées au public pour la première fois, soit 90 % des œuvres présentées contre 40 % en moyenne lors des précédentes éditions.

La mobilisation des entreprises a été rendue possible par un véritable travail de coopération entre l'équipe de la Biennale, les développeurs économiques de la Métropole et la direction de la culture. Plus de 20 entreprises ont été partenaires des œuvres.

4° - Les artistes et les œuvres

Cette édition, intitulée "Là où les eaux se mêlent", s'est caractérisée pour la première fois de l'histoire de la Biennale par une quasi-parité entre les artistes femmes et hommes invités. En effet, sur les 53 artistes, on compte 26 hommes, 24 femmes et 3 duos ou collectifs mixtes. En termes d'origines géographiques, 19 sont français, 34 étrangers issus de tous les continents.

On note également une forte présence d'artistes jeunes, puisque 8 d'entre eux ont moins de 30 ans et 26 ont entre 30 et 40 ans, ce qui distingue cette Biennale des autres grandes Biennales internationales.

En raison du changement de lieu, notamment du changement d'échelle (29 000 m² contre 6 000 m² à la Sucrière) et du volume des espaces d'exposition, les œuvres présentées à Fagor-Brandt étaient moins nombreuses qu'à la Sucrière, mais plus monumentales.

5° - La relation aux territoires

La plateforme Veduta, qui implique les habitants de territoires en politique de la ville dans la médiation et la co-construction de projets artistiques, a eu un lien renforcé et renouvelé avec l'exposition internationale. Plutôt que de constituer un volet à part identifié politique de la Ville, Veduta a été considéré par les commissaires comme une déclinaison à part entière et décentralisée de l'exposition internationale : artistes communs entre les 2 plateformes, valorisation des savoir-faire Veduta en matière de médiation culturelle au sein de l'exposition internationale et intégration des résidences Veduta dans l'exposition internationale. En 2019, 14 territoires ont participé à Veduta : 10 communes de la Métropole (Bron, Chassieu, Francheville, Givors, Lyon 3^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème}, Meyzieu, Rillieux-la-Pape, Saint-Genis-Laval, Saint-Priest, Villeurbanne), ainsi que le grand parc Miribel Jonage, et, hors Métropole, le Centre de rééducation fonctionnelle de Bourgoin-Jallieu, contre 10 en 2017.

L'exposition dédiée à la création émergente "rendez-vous" est devenu en 2019 "jeune création internationale". Tout en restant fidèle au format précédent, cette nouvelle manifestation, à nouveau présentée à l'IAC de Villeurbanne, s'est également rapprochée de l'exposition internationale puisque les commissaires de la Biennale ont proposé 5 jeunes artistes internationaux, en complément des 5 artistes résidant en région Auvergne-Rhône-Alpes choisis par les institutions co-organisatrices : la Biennale de Lyon, l'école nationale supérieure des beaux-arts de Lyon, l'IAC, Villeurbanne/Rhône-Alpes et le maCLYON.

La plateforme Résonance (le "off" de la programmation) invite, *via* un appel à projets, les centres d'art, galeries, institutions culturelles et collectifs d'artistes du territoire de la Métropole et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à s'associer à la Biennale. Résonance se déploie, en général, dans près de 50 communes de la région, dont une dizaine de la Métropole. L'édition 2019 de Résonance a vu une augmentation conséquente du nombre de porteurs de projets (+ 40 %). Ils sont implantés sur tous les départements de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, soit près de 267 projets artistiques menés par 154 centres d'art, galeries, écoles d'art et d'architecture, institutions et associations culturelles. Elle démontre, en cela, le rôle moteur et référent que joue un événement comme la Biennale vis-à-vis d'un large écosystème.

III - La Biennale d'art contemporain 2022 (16^{ème} édition)

1° - Programmation

Initialement prévue en 2021 et reportée en raison de la crise sanitaire, la 16^{ème} Biennale d'art contemporain aura lieu du 14 septembre au 31 décembre 2022. Les commissaires de cette édition, Sam Bardaouil et Till Fellrath, fondateurs de la plateforme curatoriale multidisciplinaire *artReoriented* lancée à New York et à Munich en 2009, ont été nommés à la tête du Musée d'art contemporain de Berlin Hamburger Bahnhof en janvier 2022. Ils sont également commissaires du pavillon français de la Biennale de Venise 2022.

Intitulée "*Manifesto of fragility*" (manifeste de la fragilité), la 16^{ème} Biennale d'art contemporain affirme la fragilité comme intrinsèquement liée à une forme de résistance, initiée dans le passé, en prise avec le présent et capable d'affronter l'avenir. Cette édition emprunte son fil conducteur à l'histoire, révélant des événements qui ont, dans le passé, marqué l'actualité locale, avec des répercussions insoupçonnées à l'international sur les plans politique, économique ou social, mais aussi sur le plan artistique, attestant combien l'art témoigne de son temps. Les commissaires ont constitué un "manifeste de la fragilité", qui propose aux artistes invités d'exprimer leur sensibilité au monde qui les entoure et leur désir de résistance dans une actualité entravée par la pandémie et ses conséquences.

Fidèles à leur approche pluridisciplinaire et intertemporelle, les commissaires convoquent différentes disciplines (art visuel, musique, spectacle vivant, danse, performance) et mettent en regard des œuvres historiques et des œuvres contemporaines, ce qui devrait contribuer à renforcer le croisement et la diversité des publics.

Comme en 2019, la Biennale 2022 se déploie à travers 3 plateformes : l'exposition internationale, Veduta et Résonance, avec cette année un ancrage très fort au sein du territoire de la Métropole, à travers notamment son histoire et des collaborations avec de nombreux acteurs culturels dans différentes disciplines. Les commissaires ont effectué un important travail de recherches sur l'histoire et les marqueurs du territoire métropolitain à partir de recherches approfondies dans des archives publiques et privées. Ils ont également puisé dans les collections de nombreux musées du territoire (Ludgunum, Musées des Beaux Arts, des Confluences, Gadagne, des Tissus) et national, ainsi que dans d'importants musées internationaux (*The Metropolitan Museum, Le Centre Pompidou, Staatliche Kunstsammlungen Dresden*).

L'exposition internationale investira le site Fagor-Brandt et le musée d'art contemporain, et pour la première fois le Musée Guimet.

La programmation de *Manifesto of fragility* se décline autour de 2 axes :

- un axe horizontal, géographique, avec près de 80 artistes invités, issus d'une quarantaine de pays (sélection en cours), avec une attention portée à la parité femmes-hommes et à la présence d'environ 25 % d'artistes français et/ou régionaux. Une cinquantaine de commandes et productions artistiques originales se déploieront sur divers sites, dont la plupart s'adapteront au contexte architectural dans lequel elles prendront place,
- un axe vertical, chronologique, qui présentera plus de 100 objets et œuvres d'art couvrant deux millénaires d'histoire, prêtés par plusieurs collections de Lyon et d'ailleurs,
- en complément, la Biennale mettra notamment en avant les liens forts qui se sont tissés à partir du XIX^{ème} siècle entre Lyon et Beyrouth à travers l'histoire de la soie.

2° - Budget prévisionnel 2022 et plan prévisionnel de financement

Le budget prévisionnel de l'édition 2022 est le suivant :

Produits	Budget réalisé 2019 (en €)	Budget prévisionnel 2022 (en €)
Métropole de Lyon	2 368 048	2 395 000
Métropole subvention dédiée communication	/	100 000
Métropole subvention d'équipement travaux Fagor	190 000	/
ministère de la Culture - DRAC	1 405 628	2 382 814
Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)	42 000	45 000
Région Auvergne-Rhône-Alpes	707 000	500 000
Ville de Lyon (Musée Guimet)	/	500 000
autres aides publiques (valorisation, mise à disposition, communication)	637 481	524 143
mécénat et partenariats privés	3 153 856	1 650 000
apports des partenaires culturels	457 363	1 322 000
billetterie et médiation	1 090 375	1 156 000
ressources propres commerciales	420 903	384 000
aides publiques à l'artistique (Veduta, subventions fléchées, etc.)	55 383	31 895

Produits	Budget réalisé 2019 (en €)	Budget prévisionnel 2022 (en €)
recours aux fonds dédiés et reprise de provisions	/	374 427
fonds propres	/	253 000
Total	10 528 037	11 618 279

Charges	Budget réalisé 2019 (en €)	Budget prévisionnel 2022 (en €)
expositions - Résonance - Veduta	3 575 471	5 113 401
technique : aménagement et sécurité des lieux d'exposition	2 256 502	2 168 226
développement et accueil des publics	1 134 009	1 299 153
promotion et notoriété du projet	1 440 678	1 348 568
fonctions support du projet	1 384 142	1 009 513
amortissement des équipements et installations	33 000	55 000
mécénats et partenariats privés	600 069	624 418
résultat de l'édition	104 166	/
Total	10 528 037	11 618 279

Afin d'allouer chaque année le même montant à l'association, la Métropole a souhaité lisser sa subvention de fonctionnement aux 2 événements, Biennale de la danse et Biennale d'art contemporain jusqu'ici soutenus pour des montants annuels différents.

Jusqu'alors, la Métropole accompagnait les Biennales par des actions de communication et des achats de visibilité. Il a été décidé que la Métropole ne prenne plus en charge ces dépenses et que ce soutien soit versé en subvention à l'association.

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 495 000 € au profit de l'association La Biennale de Lyon, dans le cadre de l'organisation de la Biennale d'art contemporain 2022.

3° - Site futur d'implantation - Pré-étude de faisabilité concernant le Technicentre de la Mulatière

Le site Fagor-Brandt, situé à Lyon 7ème, accueille depuis 2017 des manifestations culturelles. La Métropole ayant décidé de céder le site fin 2023, elle accompagne les événements se déroulant actuellement à Fagor dans la recherche de nouveaux sites d'implantation. Une piste est à l'étude sur le Technicentre SNCF de la Mulatière.

La Biennale réalise pour le compte des événements installés à Fagor (Nuits sonores, Biennales d'art contemporain et de la danse, Lyon Street Food Festival) une étude de faisabilité permettant d'évaluer les contraintes et opportunités, ainsi que la nature des travaux, coûts induits et calendrier pour l'organisation de ces événements sur le Technicentre à compter de 2024.

Le plan de financement prévisionnel de l'étude est le suivant :

Charges (en € TTC)		Produits (en € TTC)	
Alpes Contrôles	984	Apport Biennale de Lyon	1 024
LFA Architectes	5 040	Métropole Grand Lyon	10 000
Kaléidosc'cop	5 000		
Total	11 024	Total	11 024

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 10 000 € au profit de la Biennale de Lyon pour réaliser une pré-étude de faisabilité sur l'installation des événements culturels au Technicentre de la Mulatière. Le versement sera effectué en une fois sur présentation

des factures acquittées ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

Ouï l'intervention de madame le rapporteur précisant que :

- Dans le 2°- **Budget prévisionnel 2022 et plan prévisionnel de financement du III - La Biennale d'art contemporain 2022 (16^{ème} édition)** de l'exposé des motifs, il convient de remplacer les tableaux existants par :

Produits	Budget réalisé 2019 (en €)	Budget prévisionnel 2022 (en €)
Métropole de Lyon	2 368 048	2 395 000
Métropole subvention dédiée communication	/	100 000
Métropole subvention d'équipement travaux Fagor	190 000	/
ministère de la Culture - DRAC	1 405 628	2 382 814
Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)	42 000	45 000
Région Auvergne-Rhône-Alpes	707 000	500 000
Ville de Lyon (Musée Guimet)	/	500 000
autres aides publiques (valorisation, mise à disposition, communication)	637 481	524 143
mécénat et partenariats privés	3 153 856	1 650 000
apports des partenaires culturels	457 363	1 322 000
billetterie et médiation	1 090 375	1 156 000
ressources propres commerciales	420 903	384 000
aides publiques à l'artistique (Veduta, subventions fléchées, etc.)	55 383	31 895
recours aux fonds dédiés et reprise de provisions	/	374 427
fonds propres	/	253 000
Total	10 528 037	11 618 279

Charges	Budget réalisé 2019 (en €)	Budget prévisionnel 2022 (en €)
expositions - Résonance - Veduta	3 575 471	5 113 401
technique : aménagement et sécurité des lieux d'exposition	2 256 502	2 168 226
développement et accueil des publics	1 134 009	1 299 153
promotion et notoriété du projet	1 440 678	1 348 568
fonctions support du projet	1 384 142	1 009 513
amortissement des équipements et installations	33 000	55 000
mécénats et partenariats privés	600 069	624 418
résultat de l'édition	104 166	/
Total	10 528 037	11 618 279

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - les modifications proposées par madame le rapporteur,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 2 495 000 € au profit de l'association la Biennale de Lyon pour l'organisation de la Biennale d'art contemporain 2022,

c) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 10 000 € au profit de l'association la Biennale de Lyon pour la réalisation d'une pré-étude de faisabilité sur le Technicentre de la Mulatière,

d) - la convention à passer entre la Métropole et la Biennale de Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P33O5252 à hauteur de 2 495 000 €.

4° - La dépense d'investissement correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P01 Développement économique individualisée le 18 octobre 2021 sur l'opération 0P01O9287 pour un montant de 200 000 € en dépenses à la charge du budget principal.

Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 204, pour un montant de 10 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220627-285478-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 juin 2022 Date de réception préfecture : 30 juin 2022
